

Rapport annuel 2020 sur la

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ



Contents

Message du ministre.....	5
Introduction	6
L'effet de la COVID-19	8
Passez à l'action.....	9
Mesure du progrès.....	12
Regard sur l'avenir	24
Annexe : définitions de l'objectif et des indicateurs	25

Message du ministre



L'année dernière n'a ressemblé à aucune autre année. Bien que nous ayons tous été touchés par le virus de la COVID-19, la pandémie a particulièrement frappé les personnes vulnérables.

En dehors des répercussions sur la santé publique, la COVID-19 a touché de nombreux aspects de la vie des personnes, de la perte d'un emploi et des préoccupations de logement aux défis en matière de santé physique et mentale.

C'est pourquoi le gouvernement a réalisé d'importants investissements pour soutenir le secteur des services sociaux. Cela comprend le Fonds de secours pour les services sociaux de 765 M\$ et le Fonds pour les communautés résilientes de 83 M\$, qui sont essentiels pour garantir que les services dont dépendent les personnes les plus vulnérables soient disponibles lorsqu'elles en ont besoin.

Bien que nous restions concentrés sur la réponse à la pandémie, nous préparons également la reprise avec hâte. C'est pourquoi je suis fier d'annoncer les premières étapes du plan du gouvernement pour réduire la pauvreté et créer un environnement dans lequel chaque personne peut réussir.

La Stratégie de réduction de la pauvreté, **Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)**, est une stratégie quinquennale, mais nous avons fixé des buts à court terme pour appuyer notre objectif à long terme d'aider au mieux les Ontariennes et les Ontariens à atteindre leur potentiel et à mener une vie agréable et enrichissante.

Comme je l'ai dit lorsque j'ai présenté la stratégie pour la première fois, nous ne pouvons pas la mettre en œuvre seuls. Nous devons tirer profit des forces des collectivités, collaborer avec les autres ordres des gouvernements et les partenaires autochtones, et mobiliser l'ensemble de la province pour réduire la pauvreté.

Il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir, alors que nous aidons la province à traverser la pandémie. La reprise économique ne sera pas simple. Toutefois, j'ai hâte de collaborer avec nos partenaires pour soutenir la population ontarienne la plus vulnérable pendant cette période difficile et réduire la pauvreté.

Cordialement,

Todd Smith

Ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Introduction

Aucun Ontarien n'a échappé aux effets de la crise sanitaire engendrée par la COVID 19. À la fin de 2020, le nombre de cas d'infection dans la province a dépassé les 200 000. Les Ontariens ont dû composer avec des pertes d'emploi, l'augmentation des obligations des enfants ou des personnes à charge et un accès réduit aux services, tout en gérant un stress et une incertitude grandissants. La province, aux côtés du gouvernement fédéral, des municipalités, des organismes à but non lucratif et du secteur privé, s'est constamment adaptée pour atténuer les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie.

En décembre 2020, le gouvernement a lancé sa nouvelle stratégie pour s'attaquer à la pauvreté : **Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)**. La stratégie porte sur les effets immédiats de la pandémie, mais aussi sur l'élaboration de solutions à long terme pour aider les gens à retourner au travail, à participer à leur communauté et à stimuler la reprise économique de la province.

Ce rapport annuel évalue notre situation, telle que mesurée par l'objectif et les indicateurs de la stratégie, et met en lumière l'incidence de la pandémie sur le chemin à parcourir. En 2020, la propagation de la COVID-19 a entraîné des fermetures dans toute la province et un ralentissement économique mondial. Le gouvernement reste déterminé à vaincre le virus, à stimuler la reprise économique, à soutenir les personnes les plus vulnérables et à bâtir un Ontario encore plus fort.

Au sujet de la nouvelle stratégie

L'Ontario a publié sa nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté en décembre 2020. La vision définie dans la stratégie est celle d'une province où chacun peut participer à sa communauté et atteindre une plus grande autonomie, une plus grande stabilité et, dans la mesure du possible, une réussite professionnelle à long terme pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

La stratégie s'articule autour de quatre grands axes :

1. **Encourager la création d'emplois, y compris en y améliorant l'accès** – faire des investissements pour créer de bons emplois et doter les gens de l'éducation, des compétences, de la formation et de l'expérience dont ils ont besoin.
2. **Diriger les gens vers les bons services** – améliorer l'accès aux soins de santé et de bien-être et permettre aux gens de progresser sur la voie de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de la participation à leur communauté.
3. **Rendre la vie plus abordable et renforcer la résilience financière** – réduire le coût de la vie, protéger les consommateurs et aider les gens à épargner leur argent durement gagné.
4. **Accélérer l'action et le progrès** – utiliser des données probantes et travailler dans tous les secteurs pour stimuler la reprise économique et trouver des solutions intégrées qui relient mieux les systèmes sanitaires, sociaux et économiques de la province.

La lutte contre la pauvreté est un processus vaste et complexe et le gouvernement sait qu'il ne peut pas faire ce travail seul. Le gouvernement de l'Ontario travaillera avec tous les paliers d'administration publique, les partenaires autochtones, le secteur privé, les organismes sans but lucratif et les groupes communautaires pour mettre en œuvre la stratégie et atteindre ses objectifs.

L'effet de la COVID-19

L'Ontario a connu un ralentissement économique sans précédent en 2020, avec des taux de chômage record qui ont eu un impact disproportionné sur certains secteurs. Certains groupes ont particulièrement été touchés par le chômage, notamment les jeunes, les femmes, les communautés noires et racialisées et les peuples autochtones. Dans certains cas, les niveaux élevés de pauvreté préexistants dans ces groupes les ont rendus encore plus vulnérables au ralentissement économique.

La pandémie a également eu des répercussions sur les secteurs communautaires et à but non lucratif dont dépendent de nombreuses personnes vulnérables, y compris celles à faibles revenus. La distanciation physique force les bénévoles à rester à la maison et empêche les programmes d'œuvrer auprès des gens, et les difficultés économiques entraînent une diminution des dons pour soutenir ce travail important. Le gouvernement n'a pas perdu de temps à réagir. Par exemple, il a investi 765 M\$ dans le **Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS)** pour financer les gestionnaires de services municipaux et les administrateurs de programmes autochtones pour soutenir les personnes sans-abri ou risquant de le devenir pendant la pandémie. La province a aussi investi 83 M\$ par l'intermédiaire du **Fonds pour les communautés résilientes de la Fondation Trillium de l'Ontario (FCR)** pour aider le secteur à but non lucratif à se remettre sur pied et répondre aux besoins des communautés.

Les Ontariens continuent de faire preuve de résilience devant des difficultés tenaces, tout comme les municipalités, les organismes communautaires et d'autres qui apportent un soutien local. Alors que la province se prépare à la reprise sanitaire et économique, son gouvernement s'efforcera d'inclure les personnes à faibles revenus dans la reprise, d'empêcher les pertes d'emploi permanentes ou les personnes déconnectées du marché du travail et d'aider à rétablir la stabilité financière des gens.

Passez à l'action

Soutien lié à la COVID-19

Durant cette année d'incertitude et de changement constant, le gouvernement a agi rapidement pour fournir aux gens le soutien dont ils ont besoin pour faire face aux difficultés économiques. Il s'agissait notamment d'aider les municipalités et les prestataires de services sociaux à fournir leurs services essentiels, de verser des prestations d'urgence aux bénéficiaires de l'aide sociale, d'investir dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et de fournir des fonds pour soutenir les familles et les jeunes noirs ainsi que les peuples autochtones.

Outre le FSSS et le FCR, la province a récemment annoncé d'autres programmes de soutien :

- Allocation de 695 M\$ supplémentaires à l'**aide financière aux municipalités** pour éviter les reports d'endettement en 2021. Cet investissement s'ajoute à la première phase de l'**Accord sur la relance sécuritaire** annoncé l'été dernier visant à aider les partenaires municipaux à offrir les services essentiels durant la pandémie.
- Un montant de 77 M\$ est prévu pour **aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie** à trouver un emploi dans leur région. Cette aide financière est fournie dans le cadre de la restructuration du programme de subvention Deuxième carrière et permettra à plus de 2 750 personnes

à la recherche d'un emploi d'obtenir jusqu'à 28 000 \$ pour payer leurs droits de scolarité, leurs documents de formation et leurs frais de subsistance.

- Un investissement de plus de 147 M\$ pour **élargir l'accès au système provincial de santé mentale et de lutte contre les dépendances** pour les personnes de tous âges et combler les problèmes de capacité en réponse à la COVID-19. Cette aide financière s'ajoute à la somme de 176 millions de dollars offerte plus tôt cette année dans le cadre de Vers le mieux-être, le plan exhaustif du gouvernement pour prodiguer des soins de qualité supérieure et pour édifier un système de santé mentale et de lutte contre les dépendances moderne, intégré et complet.

L'Ontario a reçu ses premières doses du vaccin contre la COVID-19 en décembre 2020. Un plan de mise en œuvre en trois phases a été établi, guidé par un cadre éthique élaboré par la province pour garantir que les personnes les plus vulnérables et ayant les plus grands besoins en matière de santé sont prioritaires pour accéder au vaccin. Le déploiement du vaccin contribuera à protéger la population de l'Ontario et à soutenir la reprise économique, car les gens pourront retourner au travail, accéder aux services et reprendre une vie quotidienne plus près de la normalité.

Initiatives fondamentales de la stratégie de réduction de la pauvreté

En plus de fournir l'aide essentielle à la population pour qu'elle puisse surmonter les difficultés immédiates de la pandémie, le gouvernement a aussi fait des progrès sur deux des initiatives fondamentales décrites dans la stratégie de réduction de la pauvreté qui portent sur une transformation à long terme pour soutenir les gens et leur donner accès à un emploi.

Transformation des services d'emploi

En février 2019, le gouvernement a annoncé son plan de transformation des services d'emploi en intégrant les services d'emploi de l'aide sociale, ainsi que d'autres services d'emploi gouvernementaux, dans Emploi Ontario. L'objectif de ce travail est de créer un nouveau système unique plus facile à utiliser et qui répond mieux aux besoins des demandeurs d'emploi, des entreprises et des communautés.

Le gouvernement a annoncé le lancement des trois sites prototypes en février 2020 dans les régions de Hamilton-Niagara, Muskoka-Kawartha et Peel. Les changements apportés aux services d'emploi de l'Ontario se feront progressivement afin de laisser le temps de s'adapter et d'appliquer les leçons apprises au cours des prochaines années.

Relance et renouvellement de l'aide sociale

Le plan de relance et de renouvellement de l'aide sociale a été publié en septembre 2020. Ce plan définit la manière dont le gouvernement va mettre en place un système d'aide sociale plus réactif, plus efficace et plus centré sur la personne, qui permettra aux gens de retrouver un emploi et aidera l'économie à se remettre de la COVID-19. La première phase porte sur l'amélioration de l'accès aux services d'emploi et de formation, l'élaboration de nouveaux outils numériques et d'options de services modernes, ainsi que sur les moyens d'accélérer le traitement des aides financières.

En novembre 2020, un nouveau système en ligne a été mis en place pour mieux servir les clients qui demandent l'aide sociale et fournir un soutien financier essentiel aux personnes touchées par la COVID-19. Le nouveau processus d'admission permettra de traiter les demandes plus rapidement et de réduire le fardeau administratif pour les travailleurs sociaux, ce qui leur libérera plus de temps pour aider leurs clients à reprendre le travail.

En février 2021, le gouvernement provincial et ses partenaires municipaux ont présenté leur vision visant à créer un système de services sociaux plus efficaces, efficaces et rationalisés qui sont axés sur les personnes, auxquelles il fournit une gamme de services et de soutiens répondant à leurs besoins uniques et éliminant les obstacles à la réussite afin qu'elles puissent progresser vers l'emploi et l'indépendance.

Dans le cadre de cette vision renouvelée des services sociaux, le gouvernement de l'Ontario réorientera les responsabilités provinciales et municipales afin d'accorder aux bureaux locaux plus de temps et de ressources pour aider leurs clients à se préparer à l'emploi. Les travailleurs sociaux se concentreront alors davantage sur la « stabilisation de la vie », en aidant les clients à accéder à des services tels que l'aide à la garde d'enfants, l'alphabétisation, un logement stable et des services de santé mentale. Ces aides stabilisatrices permettront de surmonter les obstacles à l'emploi.

La province continuera également à travailler avec les partenaires de prestation des Premières Nations sur un plan distinct visant à renouveler l'aide sociale dans leurs communautés, en reconnaissance de leurs besoins et priorités uniques.

Mesure du progrès

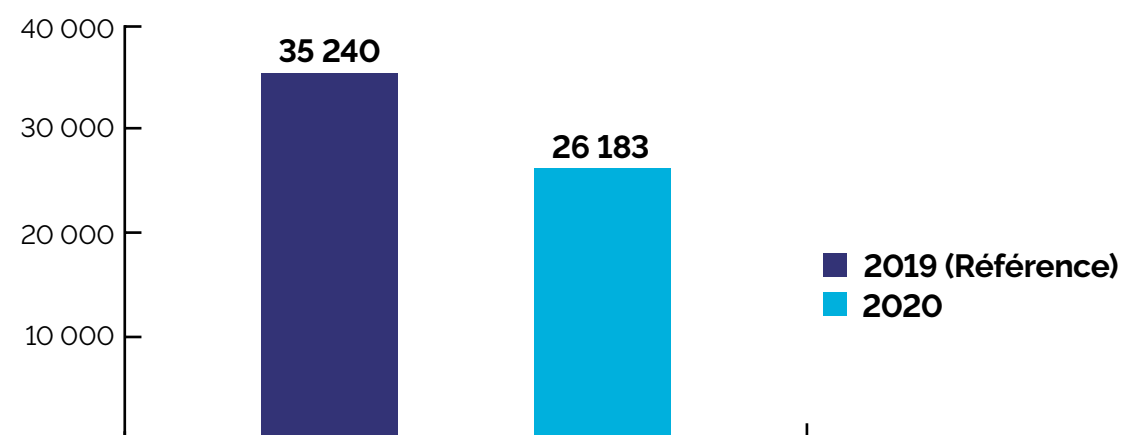
La stratégie de réduction de la pauvreté comprend un objectif et des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés. Afin de suivre les changements dans les différentes dimensions de la stratégie, les indicateurs s'appuient sur différentes sources de données. En conséquence, la disponibilité des données varie selon les indicateurs, et les indicateurs ont des années de référence et des calendriers différents pour la publication des mises à jour. Plusieurs des indicateurs de la stratégie permettent de faire état des changements intervenus en 2020, ce qui signifie qu'ils reflètent les répercussions de la COVID-19 sur l'économie et les collectivités locales, tandis que ceux qui présentent des données décalées reflètent la situation avant la pandémie et devront être suivis à long terme.

La section suivante contient les données de base pour chaque indicateur et une brève mise à jour de l'indicateur s'il y a de nouvelles données à déclarer (l'**annexe** présente les définitions et les sources de tous les indicateurs).

Objectif

Cette stratégie a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de trouver un emploi intéressant et d'atteindre la stabilité financière. Le gouvernement assurera les bons services pour atteindre son objectif de faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi chaque année de 35 000 en 2019 à 60 000 en 2024.

Indicateur : sortie de l'aide sociale en raison de l'obtention d'un emploi

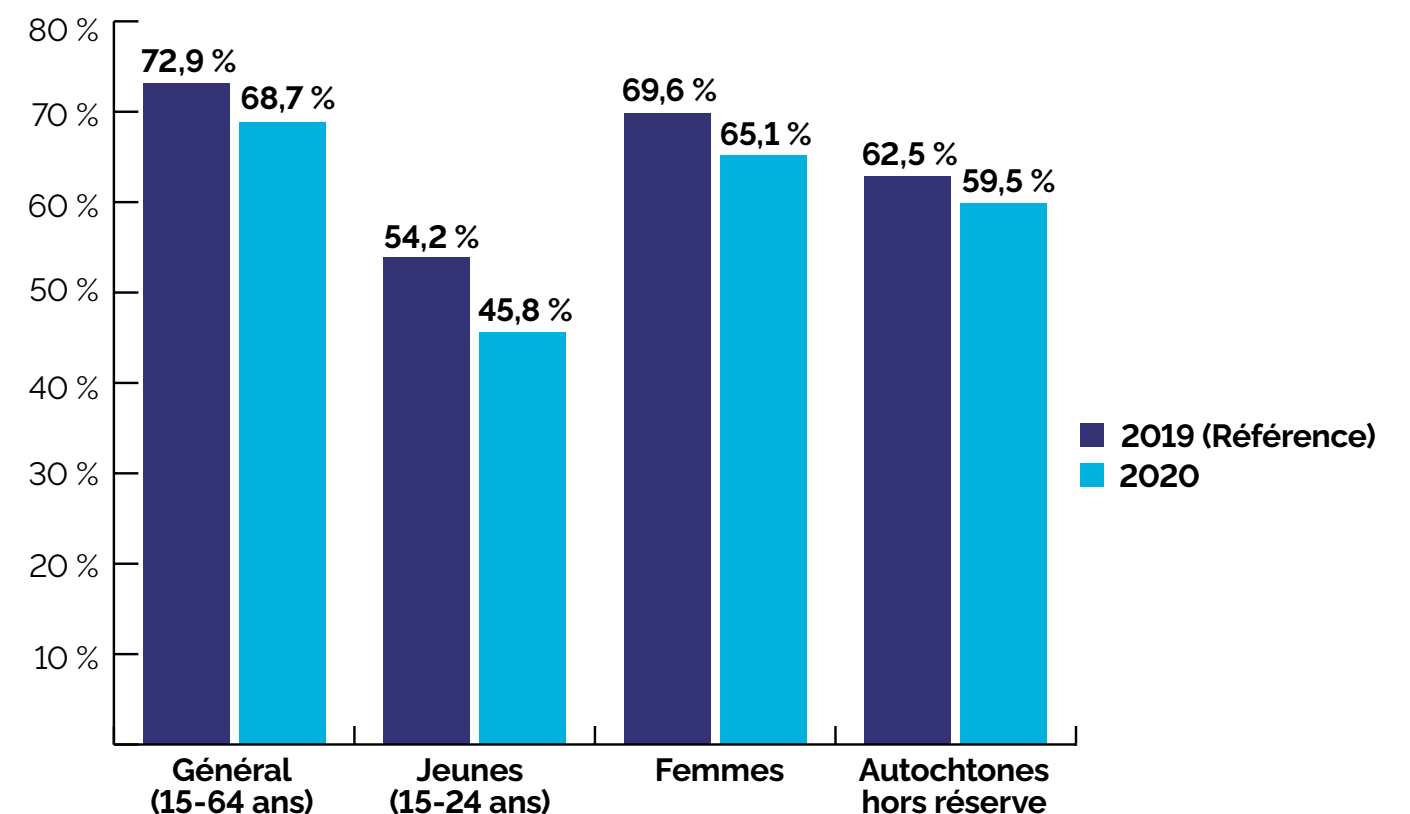


Le ralentissement économique causé par la pandémie a nuí à l'objectif de la stratégie de réduction de la pauvreté visant à inciter les gens à quitter l'aide sociale pour trouver un emploi. Le nombre de cas de sortie de l'aide sociale vers l'emploi est passé de 35 240 en 2019 à 26 183 en 2020.

Indicateurs d'emploi, de compétences et de formation

L'une des meilleures façons d'aider les gens à sortir de la pauvreté est d'assurer la disponibilité de bons emplois dans toutes les collectivités de la province, l'apprentissage des compétences requises pour occuper ces emplois, et l'élimination des obstacles à l'obtention d'un emploi. Ces indicateurs mesurent le taux d'emploi, le nombre d'emplois créés, la mesure dans laquelle les bénéficiaires de l'aide sociale trouvent un emploi (tout en restant admissibles à l'aide sociale) et les résultats de la formation.

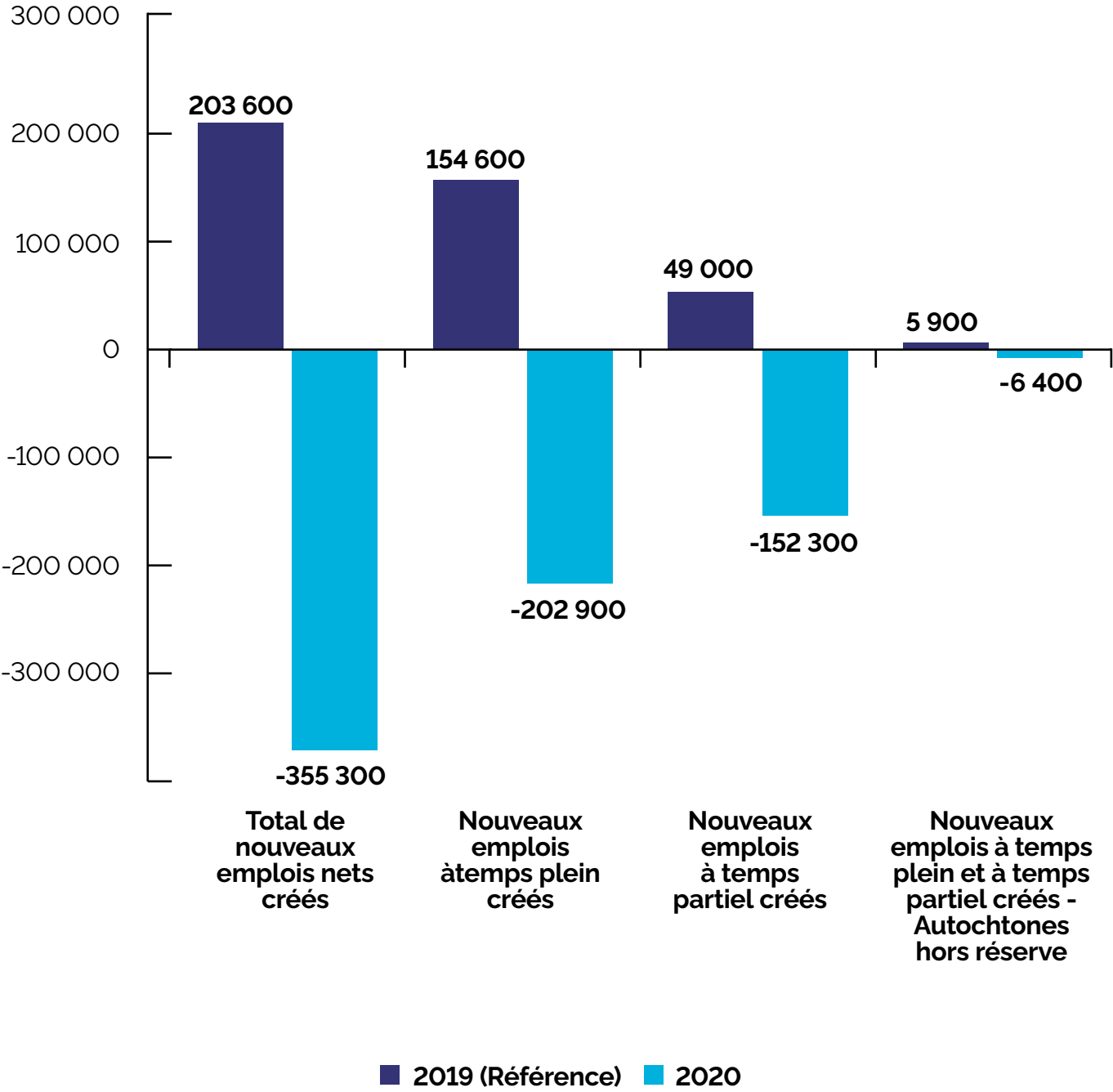
Indicateur : taux d'emploi des groupes prioritaires, 15 à 64 ans¹



¹ Les chiffres de référence de 2019 relatifs au taux d'emploi et aux indicateurs d'emploi à temps plein et à temps partiel ont été actualisés à partir de ceux fournis dans la Stratégie de réduction de la pauvreté de 2020-2025 pour tenir compte des données revues de Statistique Canada, à la suite du changement de base de l'Enquête sur la population active (EPA) pour s'appuyer sur le Recensement de 2016.

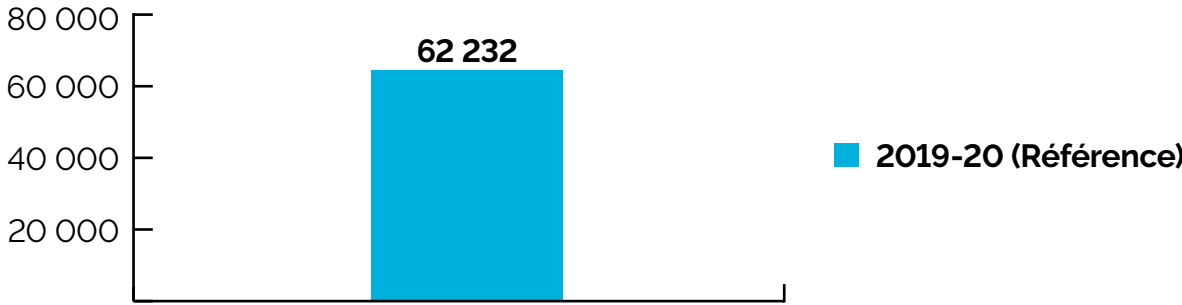
Le taux d'emploi de la population générale et des groupes prioritaires a diminué en 2020. Le taux d'emploi global a diminué de 4,2 points de pourcentage. Le taux d'emploi des jeunes a connu la baisse la plus significative avec une diminution de 8,4 points de pourcentage en 2020.

Indicateur : création d'emplois à temps plein et à temps partiel, 15 ans et plus



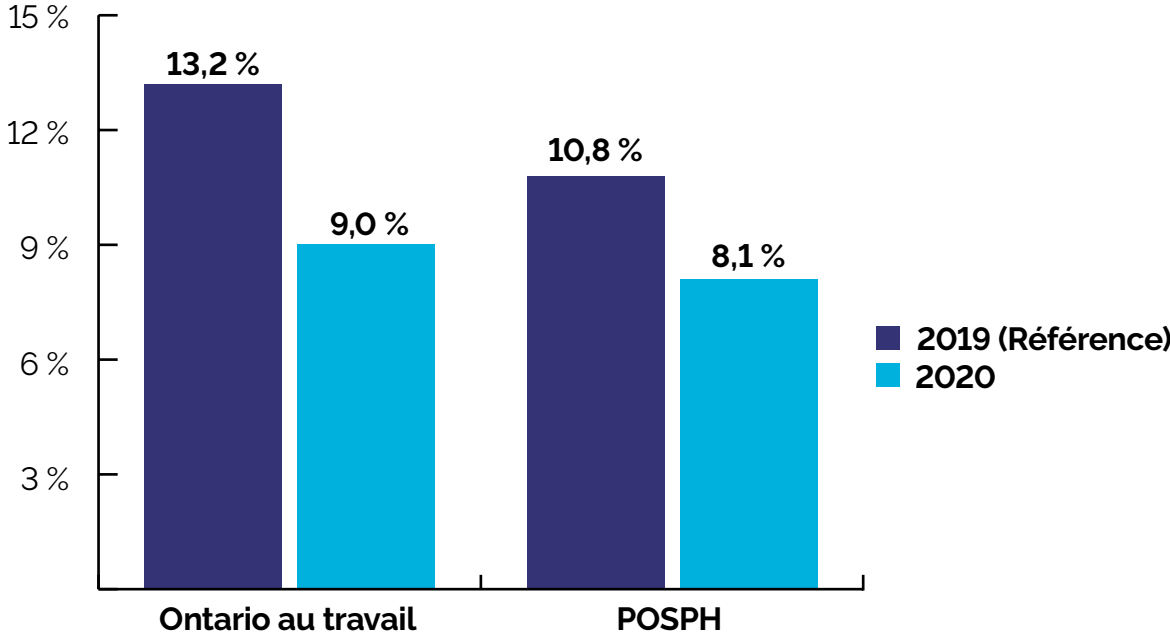
Après une perte sans précédent de 688 300 emplois en avril 2020, immédiatement après le premier confinement provincial, l'Ontario a progressivement récupéré des emplois tout au long de l'année. L'année s'est tout de même terminée par une perte nette de 355 300 emplois, la plupart des pertes étant constatées dans les emplois à temps plein. Pour les travailleurs autochtones hors réserve, il y a eu une perte de 6 400 emplois.

Indicateur : achèvement des interventions liées aux compétences ou à l'expérience professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario (EO)



Cet indicateur est suivi par exercice financier; la prochaine mise à jour sera disponible dans le rapport de 2021.

Indicateur : taux de bénéficiaires d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant des revenus d'emploi

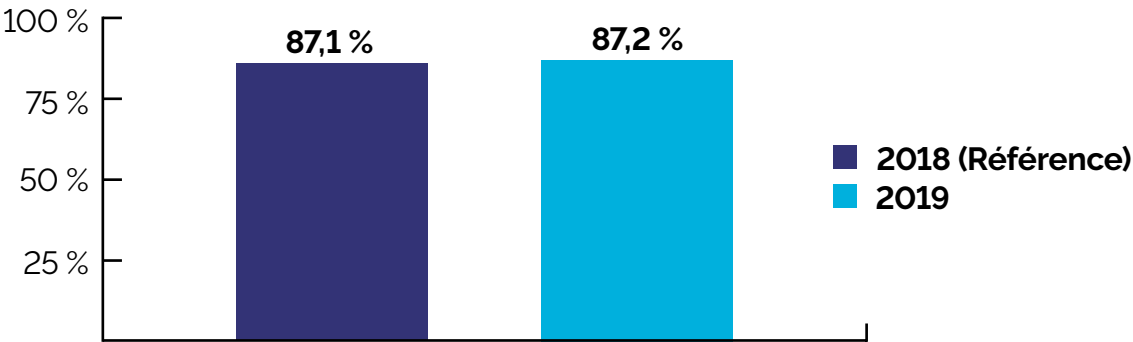


En 2020, la part des bénéficiaires d'aide sociale déclarant des revenus a diminué par rapport à l'année précédente.

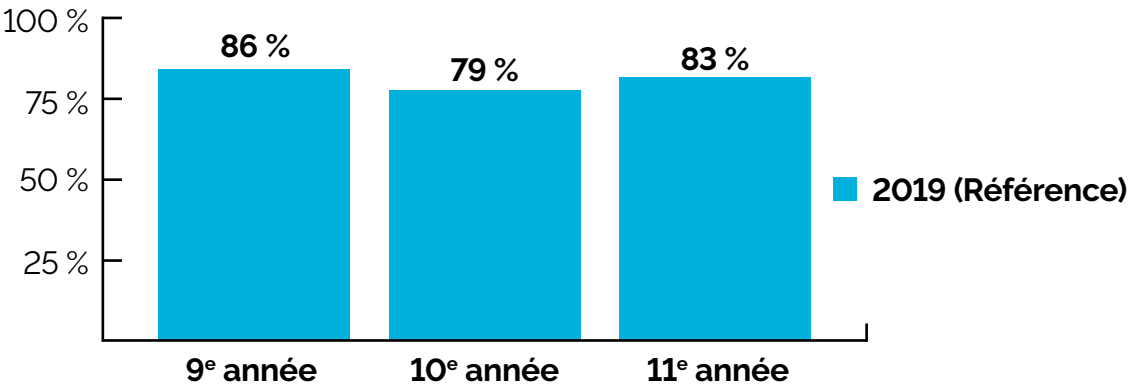
Indicateurs d'éducation

Les systèmes d'enseignement secondaire et d'enseignement postsecondaire se sont rapidement adaptés à l'évolution des besoins en matière d'apprentissage à distance au cours de l'année 2020. Les investissements dans l'éducation peuvent aider les gens à construire les bases solides dont ils ont besoin pour acquérir les compétences demandées afin de répondre à un marché du travail en constante évolution et de constituer une main d'œuvre hautement qualifiée et flexible. Les indicateurs suivants mesurent les progrès réalisés en matière de taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et d'accumulation de crédits qui permettraient aux étudiants de rester sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme avec leurs pairs, ainsi que les taux d'obtention de diplômes d'études postsecondaires.

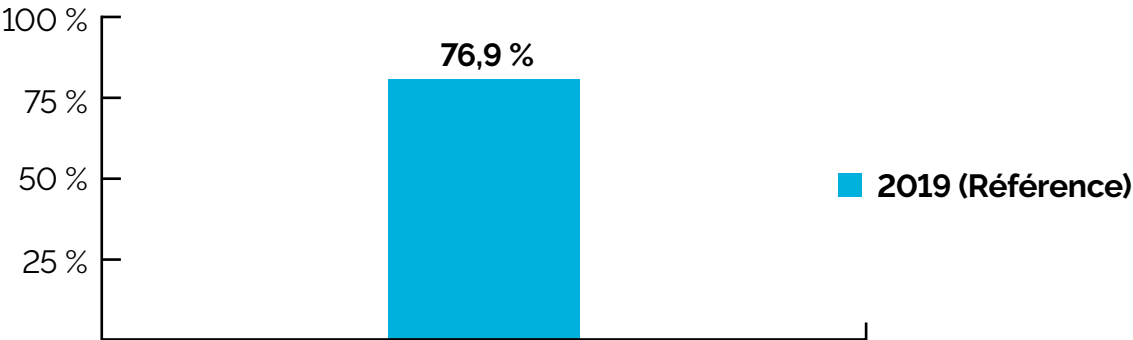
Indicateur : Taux d'obtention du diplôme (secondaire)



Indicateur : Pourcentage d'élèves accumulant des crédits qui leur permettront de rester sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme avec leurs pairs (secondaire)



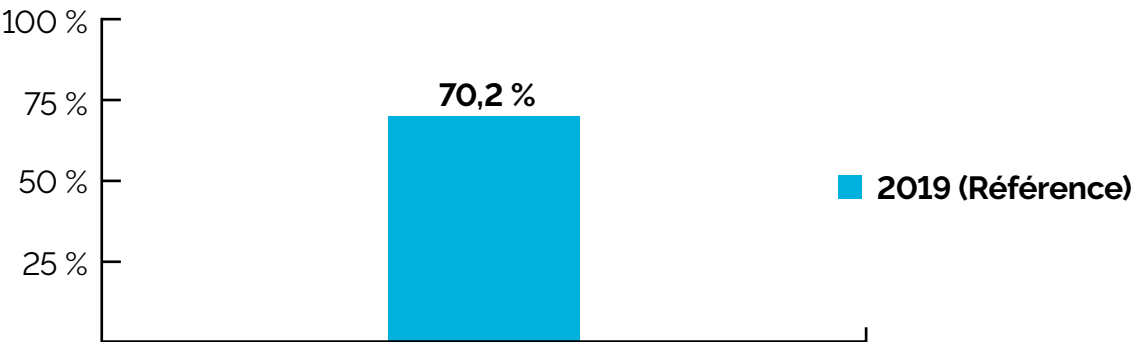
Indicateur : taux d'obtention de diplôme (universités)



Le taux d'obtention de diplôme de 2019 pour les universités est basé sur la cohorte 2011 des étudiants de premier cycle, qui obtiennent leur diplôme entre 2012 et 2018.

Le taux d'obtention de diplôme de 2020 pour les universités sera accessible plus tard en 2021.

Indicateur : taux d'obtention de diplôme (collèges)



Le taux d'obtention de diplôme en 2019 pour les collèges est basé sur le nombre d'étudiants qui ont commencé des programmes d'un an en 2016 à 2017, des programmes de deux ans en 2014 à 2015, des programmes de trois ans en 2012 à 2013 et des programmes de quatre ans en 2011 à 2012, et qui ont obtenu leur diplôme avant 2017 à 2018. Ce taux d'obtention de diplôme inclut les étudiants étrangers.

Le taux d'obtention de diplôme de 2020 pour les collèges sera accessible plus tard en 2021.

Indicateurs de stabilisation de la vie

Plusieurs des initiatives décrites dans la stratégie visent à aider les gens à accéder plus facilement aux services et aux aides dont ils ont besoin et à s'y retrouver, quel que soit l'endroit où ils vivent dans la province. Lorsque les gens sont soutenus par des services intégrés et coordonnés qui permettent de stabiliser leur vie, ils peuvent accroître leur participation à la communauté et obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi et de stabilité financière. De plus, si les bénéficiaires de l'aide sociale ont accès aux soutiens dont ils ont besoin, ils peuvent passer plus rapidement de l'aide sociale à l'emploi. Les indicateurs suivants mesurent les progrès de la province en ce qui concerne le temps nécessaire aux personnes pour trouver un emploi ou sortir de l'aide sociale et le taux de retour à Ontario au travail, la proportion de la population bénéficiant de l'aide sociale, l'accès des ménages aux programmes de logement communautaire et les ménages ayant un besoin impérieux de logement.

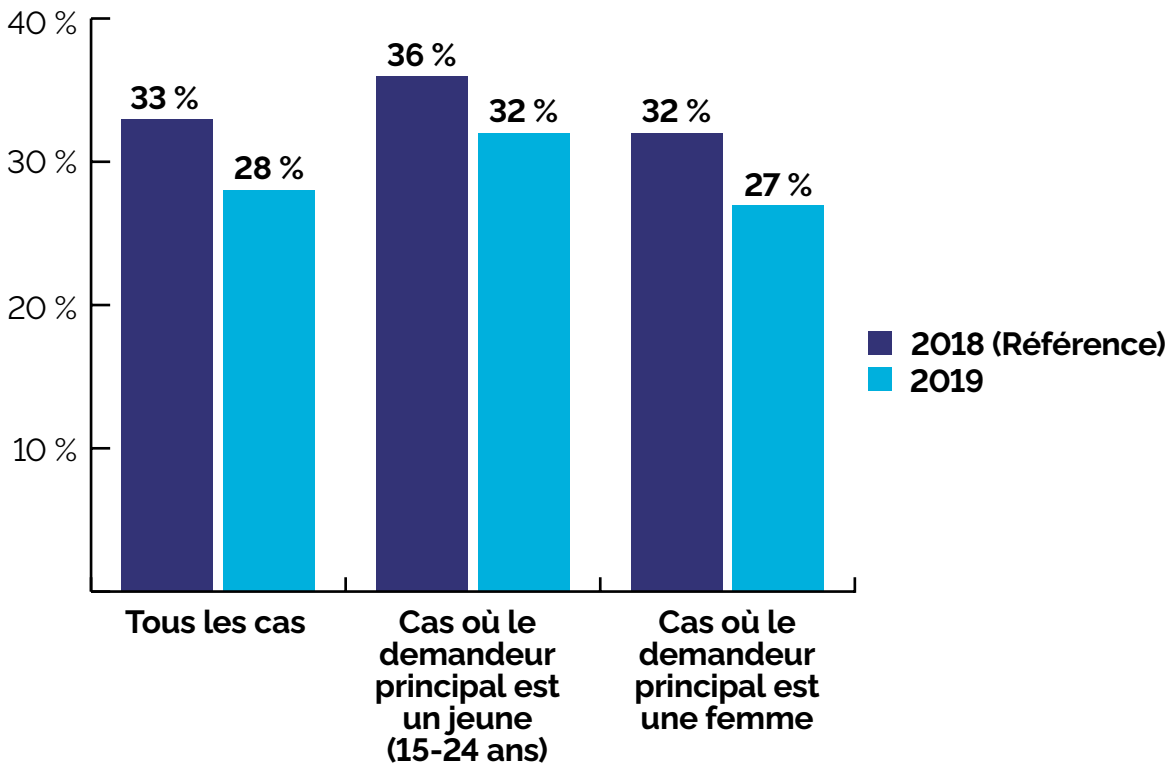
Indicateur : temps nécessaire pour trouver un emploi ou sortir de l'aide sociale²

	2018 (Référence)			2019
	Les deux programmes	Ontario au travail	POSPH	Les deux programmes/ Ontario au travail/ POSPH
Tous les cas	8 mois	8 mois	9 mois	Aucun changement
Cas où le demandeur principal est un jeune (15-24 ans)	8 mois	7 months	10 mois	Aucun changement
Cas où le demandeur principal est une femme	8 mois	8 mois	9 mois	Aucun changement

Cet indicateur mesure le nombre moyen de mois avant que les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale déclarent des revenus d'emploi ou quittent l'aide sociale au cours de leur première année d'assistance. Les données les plus récentes disponibles portent sur les personnes qui ont commencé à bénéficier de l'aide sociale en 2019. Il n'y a pas eu de changement entre les données de 2018 et 2019.

² Cet indicateur est basé sur le suivi d'une cohorte de cas qui ont commencé à recevoir de l'aide sociale au cours d'une année civile (y compris ceux qui revenaient à l'aide sociale au cours de l'année civile, après avoir quitté l'aide sociale auparavant).

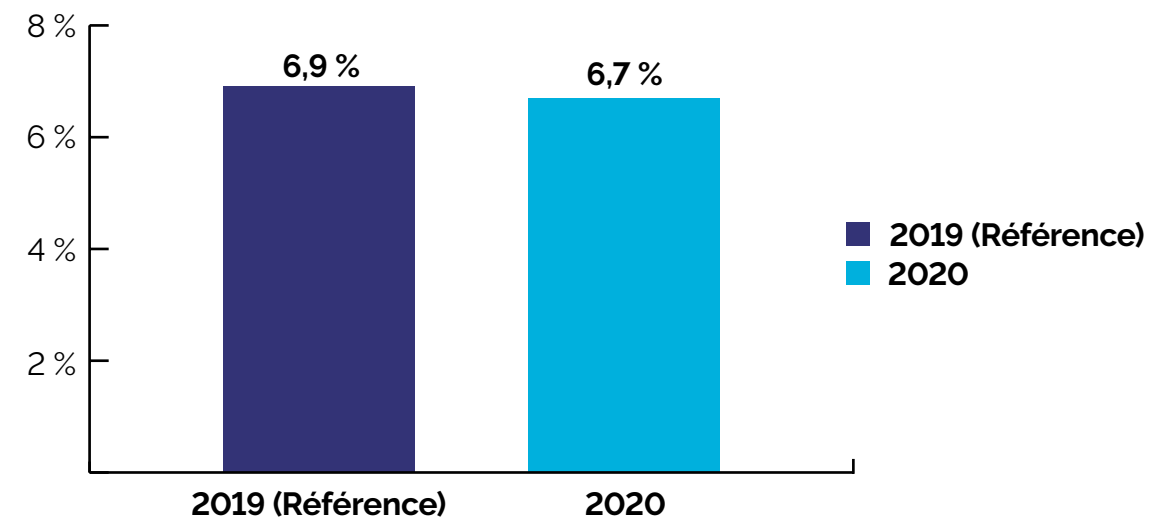
Indicateur : taux de retour à Ontario au travail (OT) dans l'année suivant la fin de l'aide sociale (AS)³



Cette mesure porte sur le pourcentage de personnes qui retournent à Ontario au travail dans l'année suivant leur départ. Les données les plus récentes disponibles portent sur les personnes ayant quitté l'aide sociale au cours du dernier trimestre 2019. Le pourcentage de personnes ayant quitté l'aide sociale et y étant retournées dans un délai d'un an a diminué de 2018 à 2019, ce qui représente une amélioration.

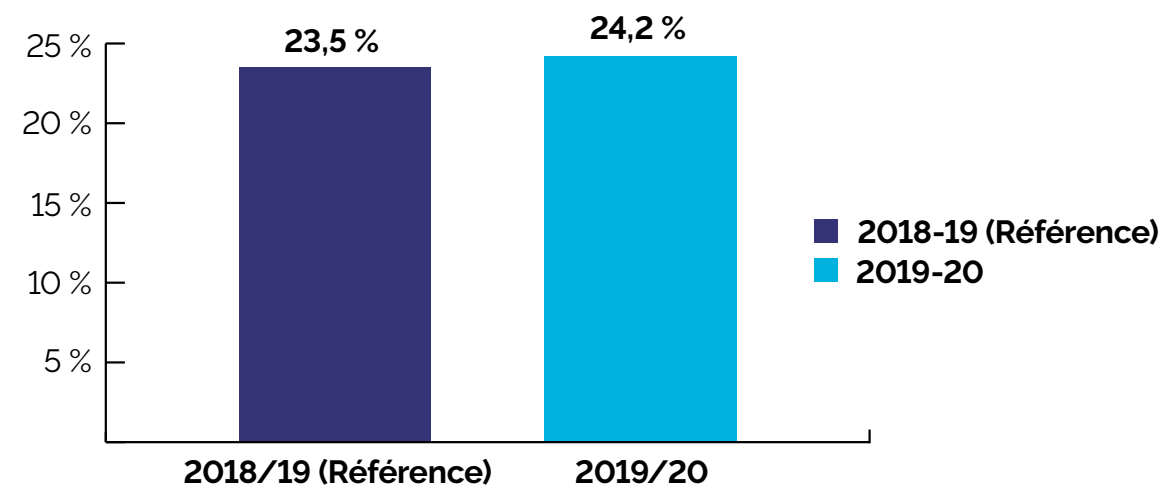
³ L'indicateur est basé sur le suivi d'une cohorte de cas ayant quitté l'aide sociale au cours du dernier trimestre d'une année civile.

Indicateur : part de la population bénéficiant de l'aide sociale



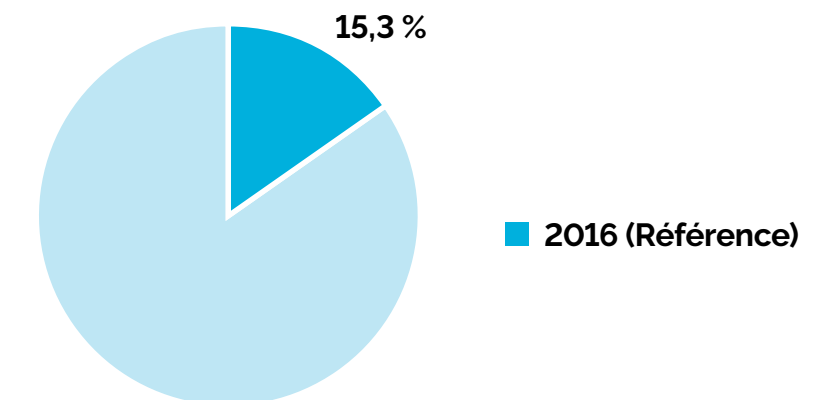
En 2020, la part de la population bénéficiant de l'aide sociale a diminué par rapport au taux de 2019. Cela reflète une diminution globale du nombre de cas d'AS en 2020. Cette baisse est due au fait que les Ontariens se sont tournés vers les prestations fédérales de rétablissement, notamment la Prestation canadienne de la relance économique et la Prestation canadienne d'urgence, qui ont contribué à leur éviter d'avoir besoin de l'aide provinciale.

Indicateur : taux de ménages à faibles revenus aidés dans le cadre de programmes de logement communautaire



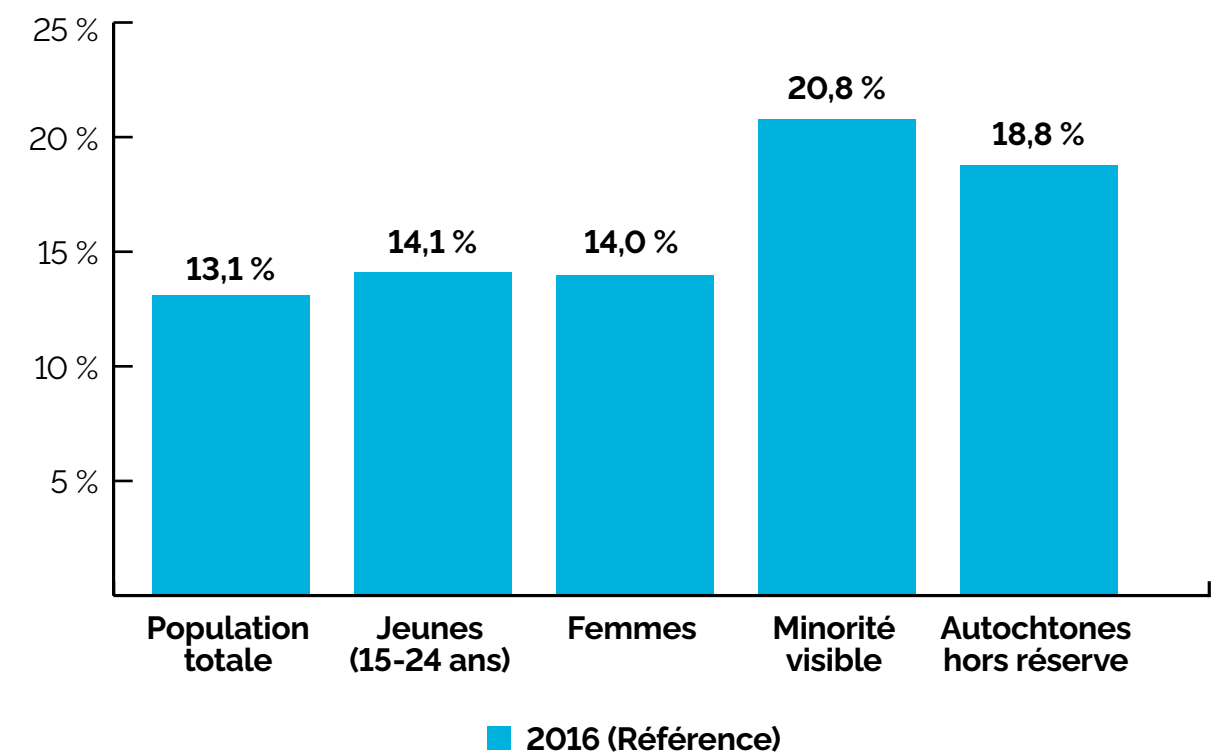
Il y a eu une légère augmentation de la proportion de ménages à faibles revenus qui ont reçu de l'aide dans le cadre de programmes de logement communautaire en 2019/2020.

Indicateur : Pourcentage de ménages ayant un besoin impérieux de logement



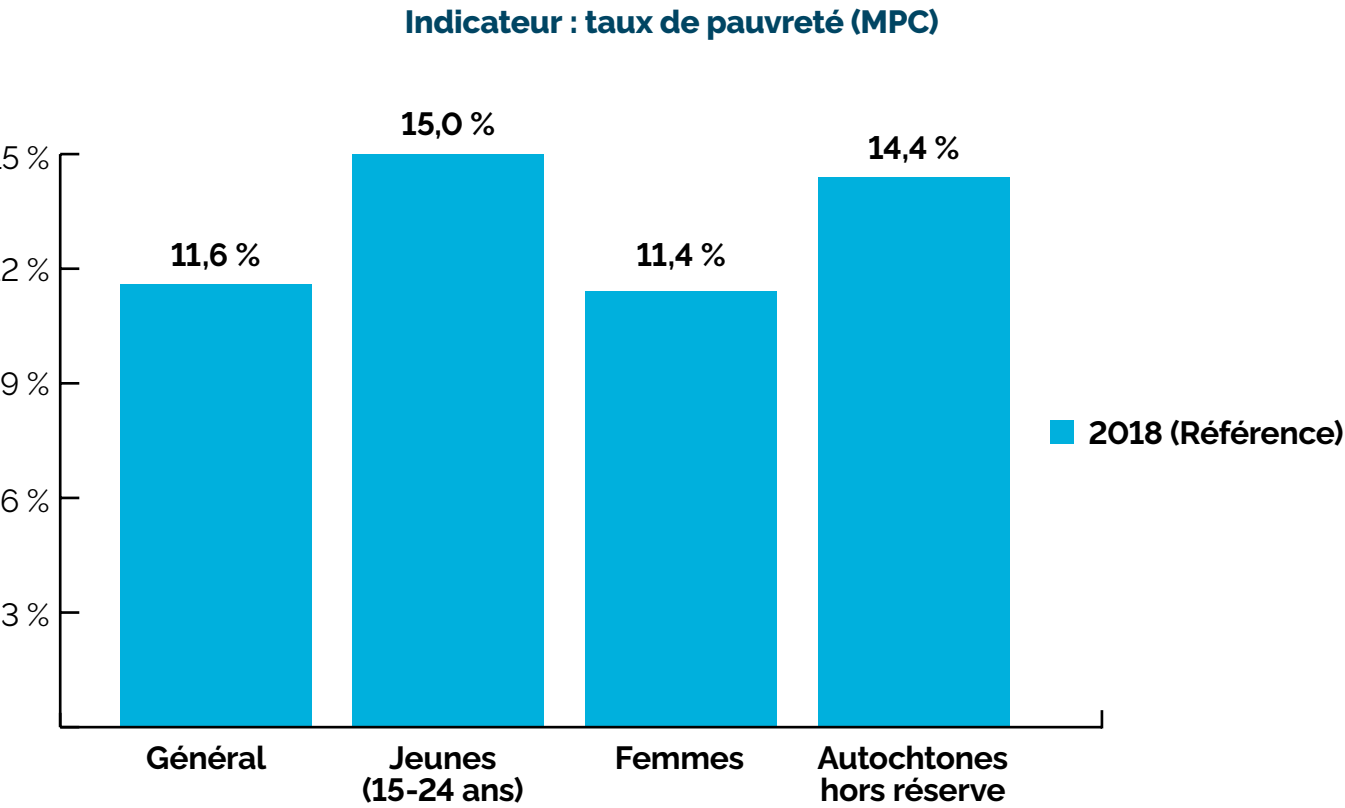
Cet indicateur mesure les ménages qui habitent dans un logement inadéquat, inabordable ou qui ne convient pas et qui doivent dépenser 30 % ou plus de leurs revenus pour payer le loyer. Cet indicateur est calculé à partir des données du Recensement. Une actualisation aura lieu après le Recensement de 2021.

Besoin impérieux de logement par population



Indicateurs de pauvreté

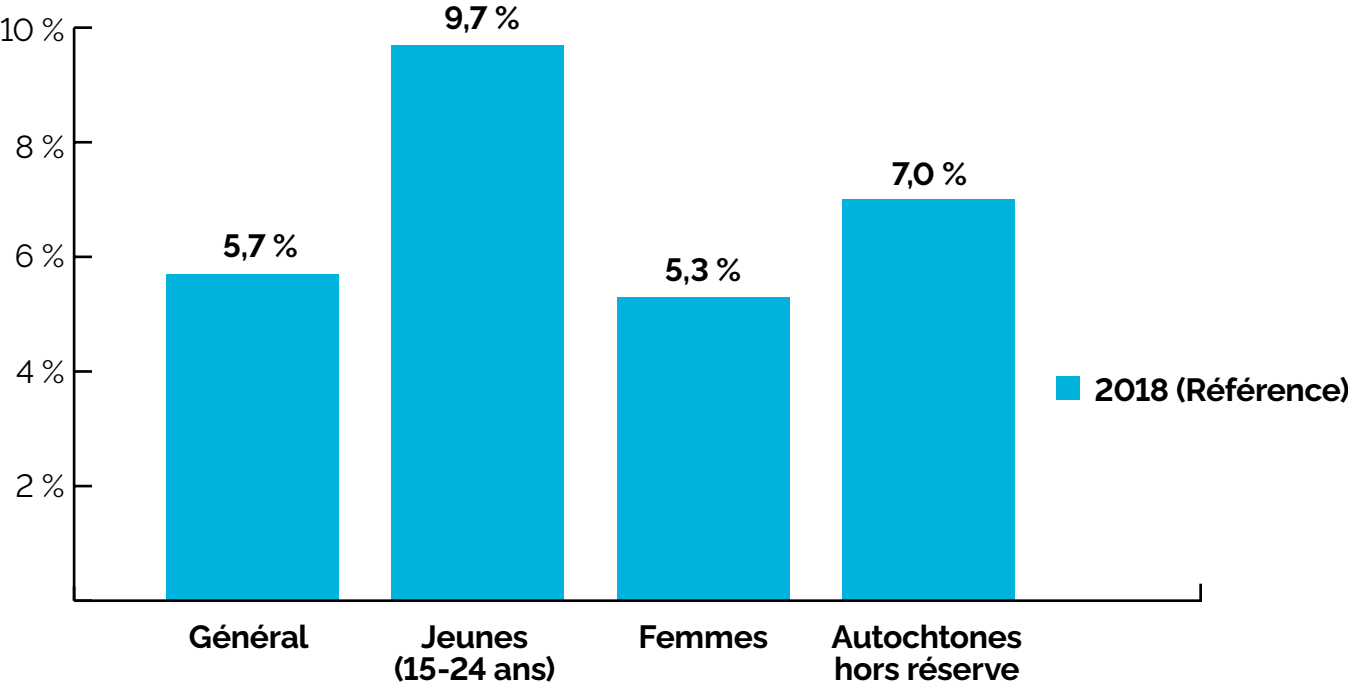
Les indicateurs de pauvreté mesurent la proportion des Ontariens vivant dans la pauvreté ou la pauvreté profonde sur la base de la mesure du panier de consommation (MPC). Les deux indicateurs suivants seront suivis pour mesurer les progrès de la province en matière de réduction du nombre de personnes à faibles revenus, en mettant l'accent sur les populations prioritaires suivantes : les jeunes (15-24 ans), les femmes et les Autochtones vivant hors réserve.



Le taux de pauvreté indique le pourcentage des personnes à faibles revenus, en fonction de la MPC, qui établit les seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier d'aliments, des vêtements, du logement, du transport et des autres nécessités. Les familles avec un revenu disponible inférieur aux seuils applicables, selon la taille de la famille et la région de résidence, sont considérées en état de pauvreté.

Cet indicateur reflète les taux de pauvreté avant la pandémie, en raison du décalage dans le temps lorsque les données deviennent disponibles. Des données actualisées pour tous les groupes de population seront disponibles plus tard en 2021.

Indicateur : taux de pauvreté profonde (MPC)



Le taux de pauvreté profonde représente le pourcentage de personnes avec un revenu familial disponible inférieur à 75 % du seuil de la MPC pour la taille de leur famille et leur région. Ces données seront accessibles plus tard en 2021.

Indicateurs futurs

En plus des indicateurs présentés ci-dessus, les prochains rapports annuels feront le point sur deux nouveaux indicateurs qui sont en cours d'élaboration :

- Jeunes pris en charge sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme (Jeunes pris en charge signifie les jeunes dans des organismes de protection de la jeunesse qui reçoivent des soins d'une société de façon provisoire ou des soins d'une société de façon prolongée)
- Emploi ou poursuite d'études après la participation à des services d'emploi intégrés

Regard sur l'avenir

En 2021, la COVID-19 reste le plus grand défi pour la province et le pays. Avec le déploiement du vaccin dans toute la province, on peut espérer mettre un terme à la pandémie, mais de nombreux défis attendent la reprise économique de l'Ontario, en particulier pour les Ontariens vulnérables et à faibles revenus.

Il est plus important que jamais de continuer à travailler ensemble dans tous les secteurs pour protéger la santé des communautés, ramener les emplois, aider les Ontariens à s'adapter à l'évolution de l'économie et veiller à ce que les résidents les plus vulnérables reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Annexe : définitions de l'objectif et des indicateurs

Objectif de la stratégie : permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de trouver un emploi intéressant et d'atteindre la stabilité financière. Le gouvernement donnera les bons services pour réduire la pauvreté en Ontario, avec comme objectif de faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi chaque année de 35 000 en 2019 à 60 000 en 2024.

Indicateur	Définition	Source
Sortie de l'aide sociale en raison de l'obtention d'un emploi	Nombre de personnes qui ont quitté Ontario au travail (OT) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pour trouver un emploi au moins une fois au cours de l'année civile.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux de pauvreté/ Mesure du panier de consommation (MPC)	Le taux de pauvreté indique le pourcentage de personnes à faibles revenus, sur la base de la mesure du panier de consommation (MPC). Le seuil de la MPC est le revenu disponible requis pour qu'une famille puisse acheter un panier de biens et de services défini comme le minimum nécessaire pour atteindre un niveau de vie de base (base 2018). Une famille est à faibles revenus lorsque son revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté défini pour sa taille et sa région.	Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Indicateur	Définition	Source
Taux de pauvreté profonde (MPC)	Pourcentage de personnes dont le revenu familial disponible est inférieur à 75 % du seuil de la MPC.	Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu
Taux d'emploi pour les groupes prioritaires (jeunes, femmes, Autochtones)	Pourcentage de personnes appartenant aux groupes prioritaires, âgées de 15 à 64 ans, qui ont un emploi. Cet indicateur peut être ventilé par sexe, âge et identité autochtone. Les personnes noires et racialisées constituent un groupe prioritaire pour cette stratégie, mais malheureusement, les données ne sont pas disponibles actuellement.	Statistique Canada, Enquête sur la population active
Création d'emplois à temps plein et à temps partiel	Nombre total de nouveaux emplois nets créés Nombre de nouveaux emplois nets à temps plein créés Nombre de nouveaux emplois nets à temps partiel créés (Ces chiffres représentent l'évolution de l'emploi, par rapport à l'année précédente, pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Étant donné qu'un faible pourcentage de personnes employées ont plusieurs emplois, il peut y avoir une légère différence entre la variation de l'emploi et les nouveaux emplois nets créés).	Statistique Canada, Enquête sur la population active
Achèvement des interventions liées aux compétences ou à l'expérience professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario (EO)	Nombre d'interventions liées aux compétences ou à l'expérience professionnelle achevées, par les participants au programme d'EO; le programme d'apprentissage n'est pas inclus dans la mesure.	Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Indicateur	Définition	Source
Taux de cas d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant des revenus d'emploi	Pourcentage des bénéficiaires d'Ontario au travail et du POSPH qui déclarent des revenus d'emploi (tout en restant admissibles à l'aide sociale).	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux d'obtention du diplôme (secondaire)	Pourcentage d'élèves qui reçoivent un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) dans les cinq ans suivant le début de la neuvième année.	Ministère de l'Éducation
Pourcentage d'élèves accumulant des crédits qui leur permettront de rester sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme avec leurs pairs (secondaire)	9 ^e année : taux d'élèves ayant accumulé 8 crédits ou plus après une année d'études secondaires par rapport au nombre total d'élèves ayant terminé une année d'études secondaires. 10 ^e année : taux d'élèves ayant accumulé 16 crédits ou plus après deux années d'études secondaires par rapport au nombre total d'élèves ayant terminé deux années d'études secondaires. 11 ^e année : taux d'élèves ayant accumulé 23 crédits ou plus après trois années d'études secondaires par rapport au nombre total d'élèves ayant terminé trois années d'études secondaires.	Ministère de l'Éducation
Taux d'obtention de diplôme (universités)	Proportion de tous les nouveaux étudiants à temps plein de première année d'université (première entrée) ou de premier cycle professionnel (deuxième entrée) qui ont commencé leurs études au cours d'un trimestre d'automne donné et ont obtenu leur diplôme du même établissement dans un délai de sept ans.	Ministère des Collèges et Universités

Indicateur	Définition	Source
Taux d'obtention de diplôme (collèges)	Pourcentage d'élèves à temps plein qui sont entrés dans un programme d'enseignement au cours d'une période d'inscription donnée et qui ont obtenu leur diplôme dans un délai précis (200 % du délai d'achèvement du programme pour les programmes de diplôme et de certificat et 175 % pour les diplômes).	Ministère des Collèges et Universités
Temps nécessaire pour trouver un emploi ou sortir de l'aide sociale	Temps moyen entre l'entrée dans Ontario au travail et le POSPH et le départ ou l'obtention d'un emploi (tout en restant admissible à l'aide), au cours de la première année d'aide.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Retour à Ontario au travail	Taux de personnes qui ont quitté Ontario au travail et qui y sont retournés dans les 12 mois suivants.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Part de la population bénéficiant de l'aide sociale	Taux de la population bénéficiant de l'aide sociale.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux de ménages à faibles revenus aidés dans le cadre de programmes de logement communautaire	Nombre de ménages aidés dans le cadre des programmes de logement communautaire, en proportion de l'ensemble des ménages ontariens se situant sous le seuil de la mesure de faibles revenus (MFR).	Ministère des Affaires municipales et Logement

Indicateur	Définition	Source
Besoin impérieux de logement	Le besoin impérieux de logement mesure le pourcentage de ménages vivant dans un logement inadéquat, inabordable ou inadapté et qui doivent dépenser 30 % ou plus de leur revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un logement acceptable dans la localité. • Inadéquat : besoin de rénovations majeures • Inabordable : coûte 30 % ou plus du revenu total avant impôt du ménage • Inadapté : ne dispose pas d'un nombre de chambres suffisant pour la taille et la composition du ménage selon les exigences de la norme nationale d'occupation Les besoins impérieux de logement par population indiquent le pourcentage de personnes ayant des besoins impérieux de logement.	Statistique Canada, recensement

Indicateurs en voie d'élaboration :

- **Jeunes pris en charge sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme** : taux d'élèves pris en charge qui ont accumulé 8 crédits ou plus à la fin de la 9^e année.
- **Emploi ou poursuite d'études après la participation à des services d'emploi intégrés** : taux de clients des services d'emploi intégrés dans les domaines couverts par la transformation des services d'emploi qui, trois mois après la fin du programme, déclarent avoir un emploi, étudier ou suivre une formation.

